

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS REGIONALE MASCULINE 3

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat « Régional Masculine 3 » (RM3). Ce championnat est qualificatif pour le championnat de « Régional Masculine 2 » (RM2).

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

Soit 48 associations sportives :

- a- Les Associations sportives descendante de RM2 la saison précédente.
 - b- Les Associations sportives maintenues en RM3 compte tenu des descentes de RM2.
 - c- Les 16 Associations sportives issues des championnats départementaux de la Région Ile de France.

Article 3 : Système de l'épreuve

Les 48 Associations sportives sont groupées en quatre poules disputant des rencontres aller-retour.

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).

A l'issue de la saison en cours, les Associations sportives classées 1ere de chaque poule se rencontrent pour le titre de champion. Le vainqueur est déclaré **Champion d'Ile de France de Régionale Masculine 3**.

Les 4 premiers se rencontrent lors de ½ finales et finales, sur une rencontre unique. Cette rencontre aura lieu chez l'équipe la mieux classé selon le Ranking (art 69 des règlements sportifs de la LIFBB)

Article 4 : Montées et descentes

Montées :

- Les Associations sportives classées 1^{ère}, 2^{ème} de chaque poule accéderont à division de RM2 la saison suivante.
 - Dans l'éventualité où une association sportive ne pourrait pas accéder à la RM2 (Cas d'association sportive déjà représentée en PNM), il sera fait appel à l'association sportive classée 3^{ème} de la poule concernée. Au-delà du troisième, ou en cas de refus, le ranking établi en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe qui retenue en RM2 (art 69 des règlements sportifs de la LFB).

Une Association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.

Descentes :

- Les Associations sportives classées 9^{ème} à 12^{ème} de chaque poule ou plus en fonction des descentes de la RM2, descendront en championnat départemental la saison suivante.

Article 5 : Rencontre

Horaire officiel : Samedi 20h30

Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche

Temps de jeu : 4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' / Prolongation : 5'

Ballon : Taille 7

Feuille : Emarque obligatoire

Salle : Obligatoirement homologué par la FFBB

Ligne à 3 points : 6,75m (ligne pleine)

Joueurs autorisés à jouer

Type de Licence	JC	JC1	JC2	JT	JAS	JH / OH
Nb maximum	10	3*	3*	3*	5	4JH ou 3JH+1OH ou 2JH+2OH

* les licences JC1, JC2 et JT ne sont pas cumulutatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Joueurs brûlés : si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.

Désignations

Arbitres 2 arbitres désignés par le CRO réglé par la caisse de péréquation

Article 6 : Obligations

Statut de l'entraîneur

Néant

Obligations sportives

1 équipe séniors masculine ou 1 équipe U20M ou U17M et 1 autre équipe jeune masculine (U20M à U13M) participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées.

Nota :les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie.

Charte de l'arbitrage

Réserve